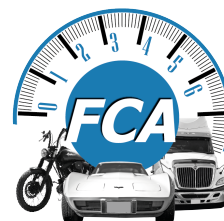


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L



NOM DU CONTROLEUR	RAHARISON Alexandre
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	073Z1083 <i>Raharison Alexandre</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SAVOIE CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE R.N.6 / 10 rue du BOIS de LEYSSE 73490 - LA RAVOIRE
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	L073Z121
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	30/06/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	Baptiste TEILLET <i>Baptiste Teillet</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	2	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

RAS

DECISION : FAVORABLE

PROCHAIN AUDIT AVANT LE :

30/06/2027

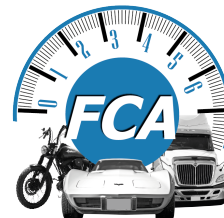
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : RAHARISON Alexandre



VÉHICULE SUPERVISÉ

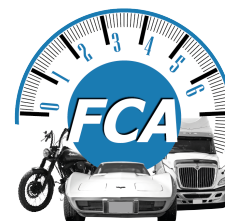
N° d'immatriculation du véhicule : FH688JV Catégorie de véhicule : L3e Energie : ES
Date de mise en circulation : 27/06/2019 N° PV : 25701770

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25701332	11/04/2025	RAS
25701347	15/04/2025	RAS
25701410	24/04/2025	RAS
25701444	30/04/2025	RAS
25701522	15/05/2025	RAS
25701551	20/05/2025	RAS
25701587	27/05/2025	RAS
25701677	13/06/2025	RAS
25701724	23/06/2025	RAS
25701734	24/06/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : RAHARISON Alexandre



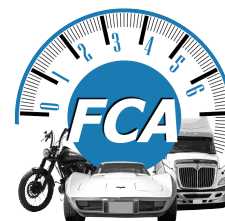
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GENERALITES		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTROLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules de catégorie L

Contrôleur : RAHARISON Alexandre



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	<i>2.3.1.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>	
	➤ 1.1.12. Système de freinage complet : Revoir la méthodologie de contrôle.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	<i>2.3.6.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i>	
	➤ 6.2.3. Siège / selle : Mauvaise méthode du point de contrôle.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.